



Collège Denfert-Rochereau

Le 29 mars 2010.

1 avenue Denfert-Rochereau
89000 AUXERRE

Objet : voyage à Barcelone (du 16 au 23 mai 2010)

Madame, Monsieur,

La date du départ approche et nous vous rappelons que tous les ressortissants français mineurs doivent avoir en leur possession une **carte d'identité** ou un **passport en cours de validité à la date de retour du voyage**.

Nous vous rappelons également qu'une **autorisation de sortie du territoire individuelle** délivrée par votre mairie est exigée.

Votre enfant ne pourra partir à Barcelone que muni de ces documents.

Il est très important de noter qu'un délai **parfois relativement long** est à prévoir pour l'obtention de ces documents. Assurez-vous donc d'engager les démarches nécessaires le plus rapidement possible afin d'avoir les documents requis en temps et en heure.

Nous vous signalons aussi qu'il vous faut obtenir **une carte européenne d'assurance maladie** auprès de votre Caisse de Sécurité Sociale. Cette carte, individuelle et nominative, attestera des droits de votre enfant à l'assurance maladie et lui permettra, au cas où cela serait malheureusement nécessaire, de bénéficier de la prise en charge des soins médicaux. A son retour en France, il vous incombera de vous faire rembourser les soins médicaux par votre Caisse de Sécurité Sociale.

La photocopie de ces documents (carte d'identité ou passeport, autorisation de sortie du territoire et carte européenne d'assurance maladie) est à remettre à **Mlle HOCQUET** le plus rapidement possible.

Pour finir, nous vous informons qu'une réunion d'informations concernant le voyage se déroulera le **jeudi 1^{er} avril 2010** à partir de **18h** au Foyer du Collège.

Cordialement.

E. HOCQUET
Le professeur organisateur.